Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260909-20260907_01-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 07 septembre 2026 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 1er septembre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme SABOURDY Stéphanie, Mme MAREC Perrine, M. MAGUER Mikaël, M. Nicolas RONCIERE, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme DEREDEL Guénaëlle donne pouvoir à Mme JARNO Sidonie, M. AMEEL Philippe donne pouvoir à M. MAGUER Mikaël, M. MAO Sullivan donne pouvoir M. BOZEC Pascal, Mme LAONET Anne donne pouvoir à Mme LE GARREC Virginie, M. PENVEN Sébastien donne pouvoir à M. LE BORGNE Yves

Etaient absents et excusés : -

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. MAGUER Mikaël

OBJET : Délibération n°202600907_01 Approbation du procès-verbal de la dernière séance du lundi 6 juillet 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 6 juillet 2026.

Après délibération de l'assemblée, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260909-20260907_01-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 6 juillet 2026 joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 6 juillet 2026joint à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
M. MAGUER Mikaël

Le Maire
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE (Finistère)